



DEMANDE DE PRESTATIONS POUR SERVICES DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT OU LA PARTICIPANTE

| | |
|-------|--------------------|
| Nom : | Numéro de membre : |
|-------|--------------------|

PERSONNES À CHARGE ET AUTRES PERSONNES HABITANT AVEC VOUS

| | |
|----------------------------|------------------|
| Prénom et nom de famille : | Lien avec vous : |
| | |
| | |
| | |

DÉPENSES MENSUELLES

| | | | |
|-------------------------|----------------|------------------|-------|
| Loyer | Loyer et repas | Hypothèque | Taxes |
| Assurance résidentielle | Essence | Services publics | |

VÉRIFICATION DU REVENU ET DE L'AVOIR *(voir le verso pour la description complète)*

| Nom de la personne ayant le revenu ou l'avoir | Type de revenu ou d'avoir | Revenu mensuel | Valeur de l'avoir |
|---|---------------------------|----------------|-------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

COÛT TOTAL DES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE ET DES SERVICES MÉDICAUX

| |
|--|
| Veuillez fournir les reçus pour les médicaments et autres articles sur ordonnance. |
|--|

Je demande des prestations pour services de santé complémentaires aux termes de la Loi sur le programme Ontario au travail. Je déclare, à ma connaissance, que je crois être admissible à ces prestations.

Signature : _____

Date : _____

Exemples de sources de revenu (la liste n'est pas complète) :

- Revenu d'emploi à temps plein ou à temps partiel (incluant pour la garde d'enfants)
- Gains provenant de travail autonome ou d'une ferme
- Prestations de formation – Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario
- Revenu d'un locataire ou d'un pensionnaire – Pension alimentaire pour enfants, pour conjointe ou conjoint, ou pour partenaire de même sexe
- Commandites – Prestations d'assurance emploi
- Prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail – Allocation d'ancien combattant
- Revenu de pension – Vente d'avoirs
- Revenus d'intérêts ou de dividendes – Règlements judiciaires
- Argent qui vous est dû – Prêts, peu importe la source
- Héritage – Gain de loterie
- Indemnisations d'assurances ou à la suite d'un accident – Indemnisations aux victimes de crimes

1. Déclarez les changements dans vos conditions de logement et les autres changements

- Changement d'adresse ou de numéro de téléphone
- Changement dans le loyer ou les autres dépenses de logement
- Nombre de personnes à charge qui mettent fin à leurs études, qui entreprennent des études, qui commencent un emploi, qui quittent le logement ou qui reviennent habiter dans le logement
- Changement dans le nombre de personnes habitant dans le logement
- Admission à l'hôpital ou dans un autre établissement (vous, votre conjoint ou conjointe, un partenaire de même sexe ou une personne à charge)
- Déménagement prévu à l'extérieur de la municipalité ou de la région (vous, votre conjoint ou conjointe, un partenaire de même sexe ou une personne à charge)

2. Déclarez tout votre avoir

Un avoir est quelque chose qui peut être converti en argent comptant. Exemples :

- Argent dans un compte de banque – Propriétés immobilières
- Investissements (REER, certificats de placement garanti, actions, obligations) – Véhicules
- Valeur de rachat des polices d'assurance vie – Objets de collection ou autres objets de valeur
- Ouverture ou fermeture d'un compte de banque – Vente ou transfert d'avoirs
- Achat d'avoirs – Emprunt d'argent

LES PRESTATIONS POUR SERVICES DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES PEUVENT INCLURE CE QUI SUIT :

- Médicaments
- Soins dentaires et soins de la vue pour les enfants à charge
- Fournitures pour diabétiques, fournitures chirurgicales et pansements
- Transport à des fins médicales
- Contribution pour une évaluation de l'admissibilité et l'achat d'un appareil ou accessoire dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels
- Piles et réparations pour les appareils de mobilité
- Nouvelle prestation obligatoire pour les examens de la vue

Les personnes qui reçoivent des prestations pour services de santé complémentaires ne sont pas admissibles à d'autres prestations (vêtements d'hiver, retour à l'école, nouveau domicile dans la collectivité, commencement de l'emploi et de la formation, ou prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance).